

Conseil général
des ponts et chaussées

**Arrêté du 16 juillet 2001 portant
attribution de fonctions**

NOR : *EQUV0110150A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;
Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 1987 relatif à la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ;
Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2001 portant affectation au conseil général des ponts et chaussées de M. François Perret, ingénieur général des ponts et chaussées, avec effet au 1^{er} septembre 2001 ;
Vu la demande en date du 6 juillet 2001 du directeur des routes ;
Sur proposition du vice-président du conseil,
Arrête :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2001, M. François Perret, ingénieur général des ponts et chaussées, est chargé des fonctions de coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art (MISOA).

Article 2

M. Perret est en outre appelé à apporter son concours au directeur des routes dans le cadre d'une mission de conseil concernant la sécurité des infrastructures routières et la politique française des routes.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du conseil
général
des ponts et chaussées,
G. Mercadal*